



Projet éolien de Charny

Information



Hauteur maximale : 207,5m

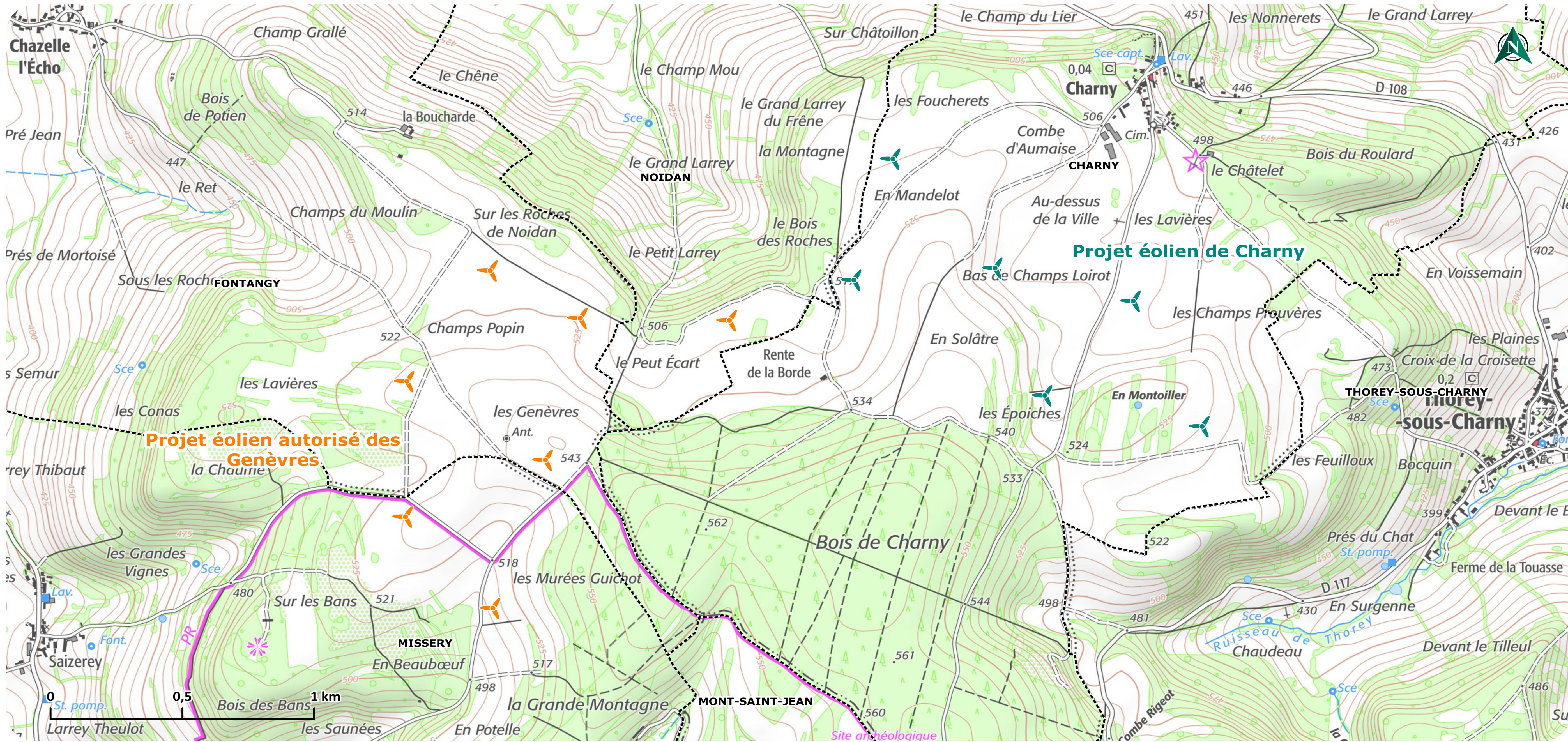
Information sur le parc

La Ferme éolienne de Charny est située dans le département de la Côte-d'Or (21) en Bourgogne-Franche-Comté, sur la commune de Charny. Cette partie du territoire constitue un espace géographique favorable à l'énergie éolienne avec une vitesse de vent dépassant 6 m/s à 100 mètres d'altitude et une absence de zones naturelles protégées.

Pour plus d'informations : www.ferme-eolienne-de-charny.fr

6 éoliennes de 4,5 MW ou 5,9 MW

Implantation du projet

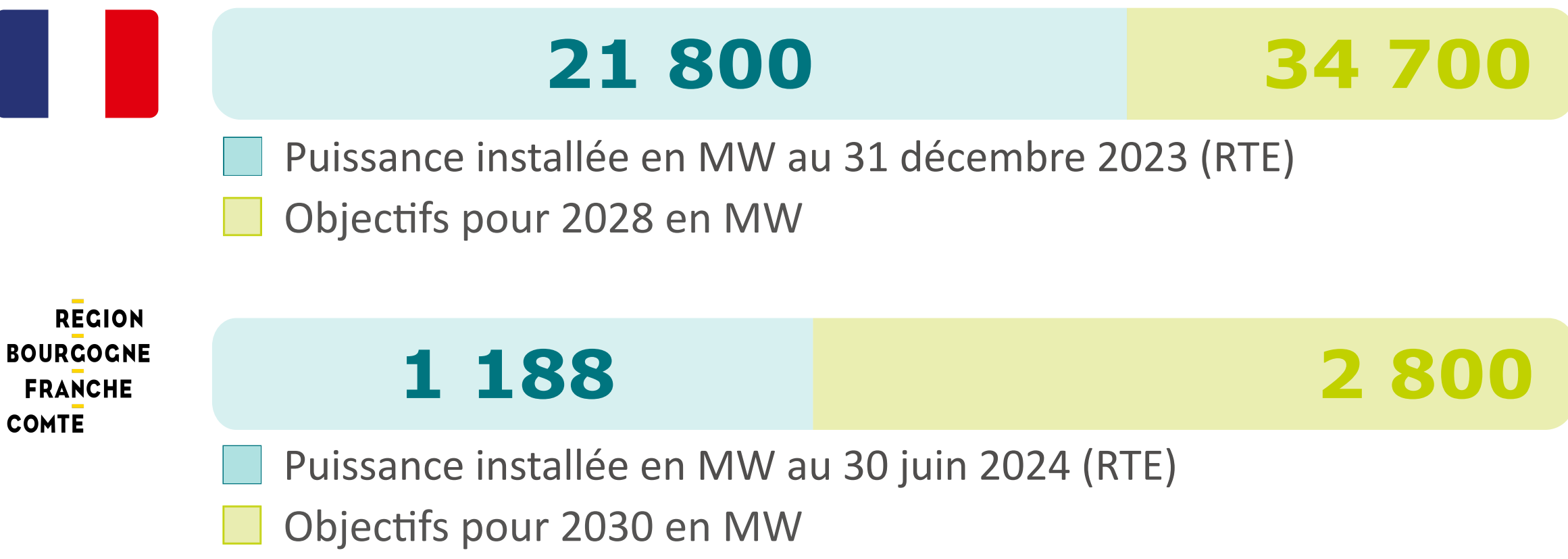


Historique

Novembre 2022	Premiers échanges avec la municipalité
Mai 2023	Rencontre avec les propriétaires et exploitants et distribution d'un livret d'information
Août 2023	Lancement de l'étude environnementale
Janvier 2024	Lancement de l'étude paysagère
Avril 2024	Présentation du projet en PCDER à la DDT21 et installation d'un mât de mesure
Septembre 2024	Réalisation de la campagne acoustique
Octobre 2024	Mise en place d'un site internet dédié au projet
Décembre 2024	Présentation du projet lors d'un comité de projet et permanence auprès des habitants
Février 2025	Finalisation des études et dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

État de l'éolien

MW installés et objectifs en France et en région Bourgogne-Franche-Comté



Retombées du parc éolien

- Recettes fiscales estimées**
environ 210 000€/an pour le bloc communal (commune et Communauté de communes)
- Production d'électricité estimée - 50 MWh**
soit l'équivalent de la consommation annuelle de 10 400 foyers et de 24 000 français véhiculés en voitures électriques
- Création d'emplois**
238 nouveaux emplois à l'échelle nationale, dont 76 en Bourgogne-Franche-Comté lors de la 1ère année, puis 3 emplois permanents sur le département.

Les principales mesures environnementales

- L'étude **environnementale**, d'une durée minimale de 1 an, permet de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Cette étude vise à analyser et quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves-souris, faune terrestre, etc), et floristiques.
- L'étude **paysagère** comprend un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales dans un rayon d'environ 20 km autour de la zone du projet. Cette étape permet d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction sont également intégrés dans l'étude afin d'évaluer les effets cumulés avec le projet.
- Pour la réalisation de l'étude **acoustique**, des acousticiens indépendants se rendent sur site pour faire des mesures de niveaux sonores ambiants. Ils modélisent ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu par les habitations respecte intégralement la réglementation française (la plus stricte en Europe).